PRIÈRE.

La Chambre des communes, par son Greffier, transmet un message concu dans les termes suivants:

Le LUNDI 27 juillet 1964.

Il est ordonné,-Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que le nom de M. Leblanc a été substitué à celui de M. Boulanger sur la liste des membres du Comité mixte du Restaurant du Parlement.

Attesté.

Le Greffier de la Chambre des communes LÉON J. RAYMOND.

Ordonné: Que le message soit déposé sur le bureau.

L'honorable sénateur Connolly, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Copies des lettres que le Premier ministre du Canada a reçues du Premier ministre suppléant de Terre-Neuve et des Premiers ministres des provinces d'Ontario, de l'Île du Prince-Édouard et de la Saskatchewan et datées des 9, 13, 14 et 20 juillet 1964, au sujet de la tenue d'une conférence en vue d'étudier le rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé. (Texte anglais).

Exemplaire des Ordonnances, chapitres 1 à 15, rendues par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest, sanctionnées le 12 juin 1964, en conformité de l'article 15 de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, chapitre 331, S.R.C., 1952, modifiée en 1953-1954, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1964-1109 du 16 juillet 1964, approuvant lesdites Ordonnances. (Texte anglais).

Rapport du ministère du Revenu national, contenant des relevés relatifs aux recettes des douanes et de l'accise et à d'autres services, par bureaux principaux, et à l'accise et aux impôts sur le revenu du Canada, pour l'année financière close le 31 mars 1964, en conformité de l'article 5 de la Loi sur le ministère du Revenu national, chapitre 75, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais).

État concernant les recettes et les dépenses en vertu de la Partie V de la Loi sur la marine marchande du Canada (Marins malades), pour l'année financière close le 31 mars 1964, en conformité de l'article 321 de ladite loi, chapitre 29, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais).

L'honorable sénateur Hayden, du Comité permanent des banques et du commerce, présente le rapport suivant:

Le MARDI 28 juillet 1964.

Le Comité permanent des banques et du commerce, auquel a été déféré le Bill C-110, intitulé: «Loi ayant pour objet de faciliter l'attribution de prêts aux étudiants», présente le rapport qui suit:

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français de ses délibérations à l'é-

gard de ce bill.

Le tout respectueusement soumis.

Le président, SALTER A. HAYDEN.